

AR Prefecture

083-218300325-20250611-DELIB202516-DE
Reçu le 24/06/2025

PLAN DE FORMATION – 2025

I/ Présentation générale

L'élaboration d'un plan de formation permet de répondre aux obligations légales de formation instituées par la loi de 2007. Cet outil permet aux collectivités de mieux gérer les départs en formation, grâce à la prise en compte des besoins de compétences des agents et de leurs contraintes de temps et de déplacements.

La commune de Carcès poursuit ses projets et actions pour le développement et l'attractivité de son territoire ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

De nombreux travaux au niveau des ressources humaines ont été menés avec pour résultats concrets l'actualisation des modalités d'organisation du temps de travail, la révision et la revalorisation du R.I.F.S.E.E.P, l'élaboration et la mise en place d'outils et de dispositifs RH utiles à la gestion des emplois et des compétences (fiches de poste, entretien professionnel, nouvel organigramme ...).

S'inscrivant dans la politique RH définie par les élus et la hiérarchie, la formation professionnelle représente un outil de performance et un facteur de motivation offrant aux agents la possibilité de maintenir, développer ou renforcer leurs compétences et de s'adapter aux futurs changements organisationnels.

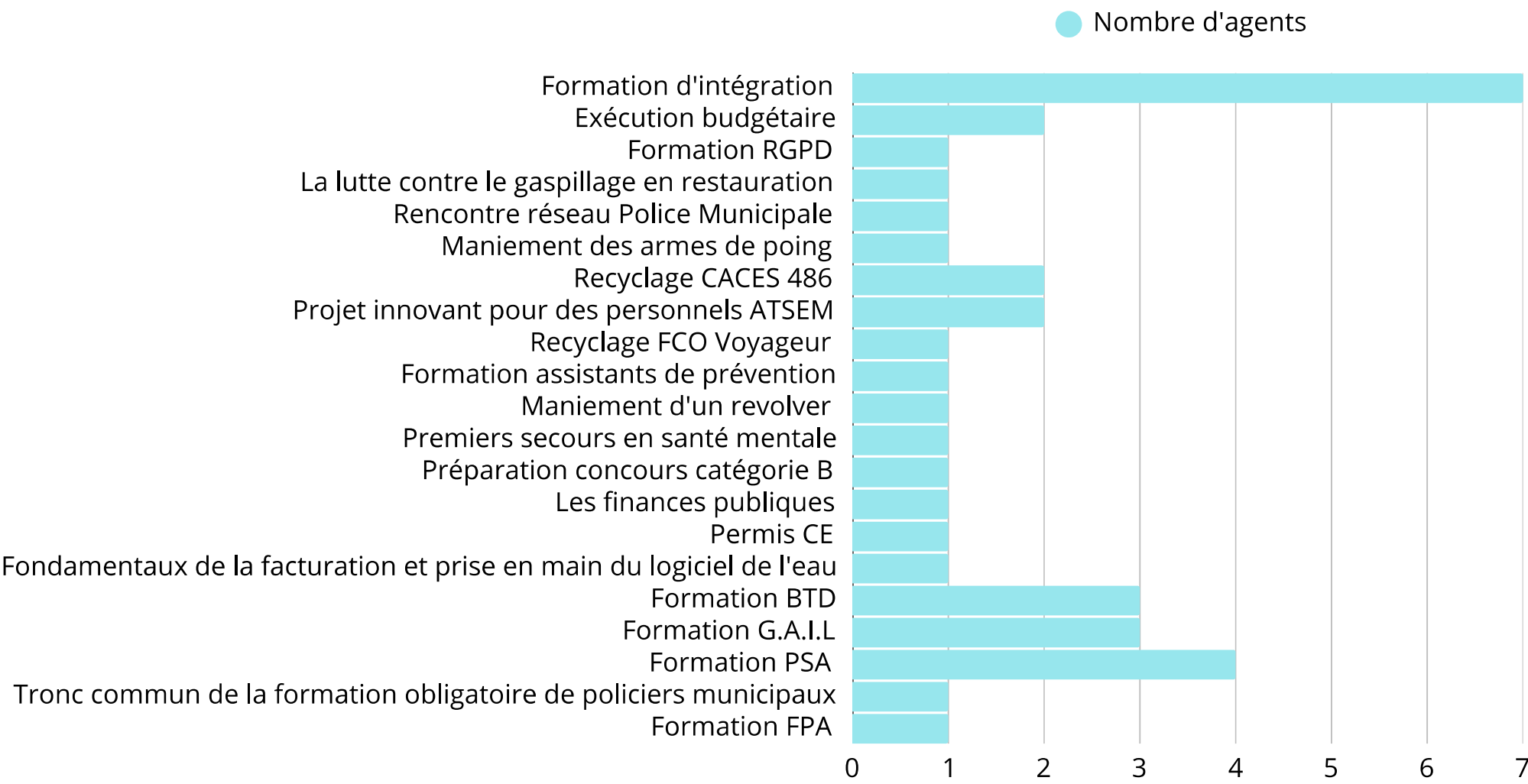
Ce plan de formation est élaboré pour l'année civile de 2025.

II/ Bilan de l'année 2024

La Mairie de Carcès continue le développement et le maintien des compétences de ces agents. En 2024, 21 agents ont suivi une formation (notamment des formations statutaires obligatoires de la filière police municipale, des renouvellements CACES, des formations d'intégration...)

AR Prefecture
083-218300325-20250611-DELIB202516-DE

Formations suivi par les agents de la collectivité en 2024



III/ Répartition de l'activité de formation (2024)

AR Prefecture

083-218300325-20250611-DELIB202516-DE
Reçu le 24/06/2025

Police Municipale

En 2024, 82% des journées de formation ont été suivies par des agents de catégorie C. Cependant 14 agents ont bénéficié d'une formation, soit 29% de l'effectif total de cette catégorie.

Pour les autres catégories, les 3 agents de catégorie B ont suivie une formation en 2024.

29% des agents des services techniques ont été formés cette année, soit une hausse par rapport à 2023. Ils ont pu bénéficier essentiellement de formations en lien avec le renouvellement CACES ou la prévention des risques professionnels.

Enfin, 100% des effectifs des services Police Municipale et 50% du CCAS ont participé à des actions de formation.

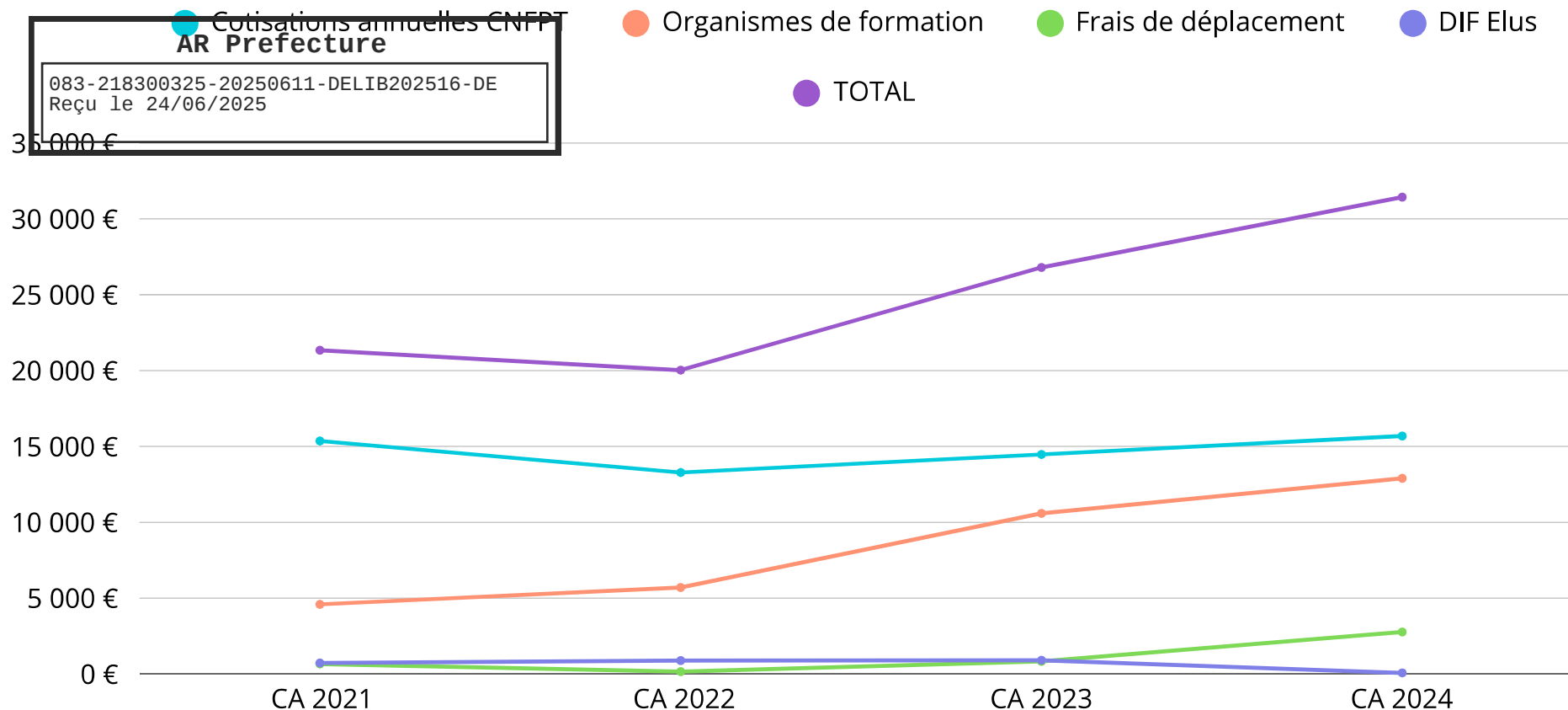
IV/ Evolution budgétaire

AR Prefecture

083-218300325-20250611-DELIB202516-DE
Reçu le 24/06/2025

Nom des dépenses	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Cotisations annuelles CNFPT	15 360.89 €	13 280.79 €	14 471.27 €	15 686.70 €
Organismes de formation	4 592.10 €	5 703.80 €	10 587.16 €	12 900 €
Frais de déplacement	663.49 €	158.37 €	830.75 €	1 835.73 €
DIF Elus	727.70 €	888.24 €	910.08 €	76.91 €
TOTAL	21 344.18 €	20 031.2 €	26 799.26 €	30 499,34 €

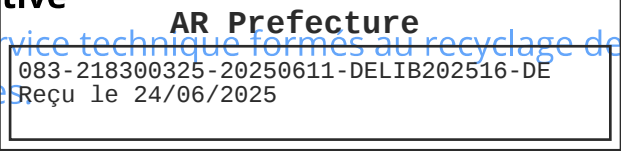
Evolution du coût de la formation



V/ Les objectifs

- **Objectif N° 1 : Favoriser l'évolution de carrière (formations statutaires obligatoires, préparation concours-examens) avec l'acquisition des compétences nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.**
 - Formation d'intégration de catégorie C, représentant 35 jours de formation (210 heures).
 - La Police Municipale a suivi le "tronc commun obligatoire de policiers municipaux en équipe opérationnelle", ce qui constitue 4 jours de formation (24 heures).
 - Préparation au concours interne de catégorie B.

- **Objectif N° 2 : Mettre en œuvre les actions préventives des risques professionnels et contribuer à la protection individuelle et collective**



- Le service technique formés au recyclage de la conduite d'engins (CACES Nacelle à élévation multi directions), représentant 28 heures.
 - La Police Municipale a suivi une formation BTD (*bâton télescopique de défense*), PSA (*pistolets semi automatiques*) et "G.A.I.L" (*générateurs d'aérosols incapacitant ou lacrymogène*), pour une durée de total de 54 heures.
 - Formation continue obligatoire FCO Voyageur (35 heures).
 - La Police Municipale a suivi une formation initiale d'application des gardiens de la police municipale, comprenant une formation préalable à l'armement : maniement des armes de poing, durant 7.5 jours (45 heures), 2 jours de cadre juridique (14 heures), 30 heures de FPA (*formation préalable à l'armement*) et 6h de formation "G.A.I.L".
 - Le service technique a suivi une formation obligatoire des assistants de prévention (35 heures).
 - Le service technique a suivi une formation permis CE, représentant 70 heures.
- **Objectif N° 3 : Optimiser la mise en œuvre des services et la qualité du service rendu**
 - Les actions de formation réalisées cette année se sont concentrées sur les thématiques suivantes :
 - La mise en œuvre du Règlement Général des Protections des Données (RGPD), pendant 0.48 heures.
 - La lutte contre le gaspillage en restauration collective (3 heures).
 - Premiers secours en santé mentale (14 heures).
 - La formation immersive autour d'un projet innovant pour des personnels ATSEM (14 heures).

- **Objectif N° 4 : Permettre et inciter les agents à être acteur de leur parcours en favorisant la qualification professionnelle et l'acquisition des savoirs de base**

AR Prefecture

083-218300325-20250611-DELIB202516-DE
Reçu le 24/06/2025

- Formation sur les bases des finances publiques, pour 1 agent et une durée de 3 jours (18 heures).
- Formation sur l'exécution budgétaire (70 heures).
- Formation sur les fondamentaux et la prise en main du logiciel de l'eau (35 heures).
- Préparation au concours de rédacteur (6 heures).
- Rencontre réseau PM (6 heures).

VI/ Les axes stratégiques

Ce plan de formation s'articule autour de quatre axes :

- 1/ Donner les moyens aux agents d'évoluer dans leur carrière en acquérant les compétences nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité et en s'adaptant à l'évolution des métiers.
- 2/ Mettre en œuvre les actions préventives identifiées dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et contribuer à la protection individuelle et collective.
- 3/ Promouvoir l'image de la collectivité en formant les agents afin d'optimiser la mise en œuvre des services.
- 4/ Permettre et inciter les agents à être acteur de leur parcours en favorisant la qualification professionnelle et l'acquisition des savoirs de base.

VII/ Les besoins de formation identifiés pour l'année 2025

1/ Formations obligatoires

AR Prefecture

083 218300325-20250611-DELIB202516-DE
Reçu le 24/06/2025

Intitulé formation	Domaine	Durée
Formation d'intégration	Culture territoriale	5 jours
Formation 1er emploi	Culture territoriale	3 jours
CACES 486 - Nacelle (formation initiale)	Génie Technique	2 jours
Sauveteur et Secouriste du Travail	Conditions de travail	1 jour
Habilitations électriques	Génie Technique	2 jours

AR Prefecture

083-218300325-20250611-DEL 3202516-DE
Reçu le 24/06/2025

Intitulé formation

Domaine

Durée

Manipulations d'extincteurs

Génie Technique

1/2 jour

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

Génie Technique

1 jour

Maniement des générateurs incapacitants ou lacrymogènes (G.A.I.L)

Sécurité

1 jour

Entrainement PSA

Sécurité

1 jour

Entrainement BTB

Sécurité

1 jour

2/ Formations facultatives

AR Prefecture Intitulé Formation 083-218300325-20250611-DELIB202516-DE Reçu le 24/06/2025	Domaine	Durée
Préparation concours interne de technicien	Urbanisme	15.5 jours
Les marchés en procédure adaptée	Urbanisme	2 jours
L'organisation et la gestion des cimetières	Population	2.5 jours
Elections municipales, organisation du scrutin	Population	1 jour
Les fondamentaux de la gestion des ressources humaines	Ressources humaines	5.5 jours

VIII/ Conclusion

L'objectif de ce plan de formation est d'optimiser les compétences et de favoriser une adéquation entre un agent et le poste qu'il occupe tout en y intégrant des objectifs plus globaux, répondant aux besoins de la collectivité.

Enfin, le CNFPT accentue les formations à distance en complément des formations en présentiel. Cette offre permet aux agents de placer le numérique au centre de leur parcours de formation. Ce mode d'apprentissage permet une agilité nouvelle en réduisant de façon significative les contraintes géographiques ou temporelles.